

Lot n° : 3

Section : J

N° : -

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Commune des Sables d'Olonne

Commune déléguée d'OLONNE SUR MER - Rue du Taillis

Lotissement à usage principal d'habitation " Le Taillis des Olonnes "

autorisé par arrêté N°PA08519119A0008 en date du 28 novembre 2019

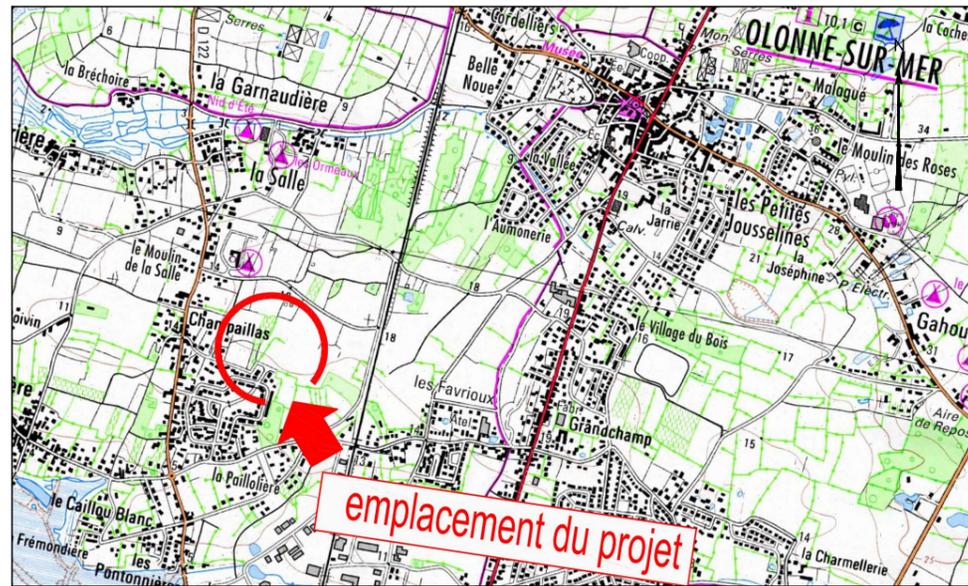
Superficie : 390m²

(superficie provisoire avant bornage périmétrique)

Surface de plancher maximale : 200m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage



3 Allée des Tourbières
Beaumont La Ronce
37360 BEAUMONT LOUESTAULT

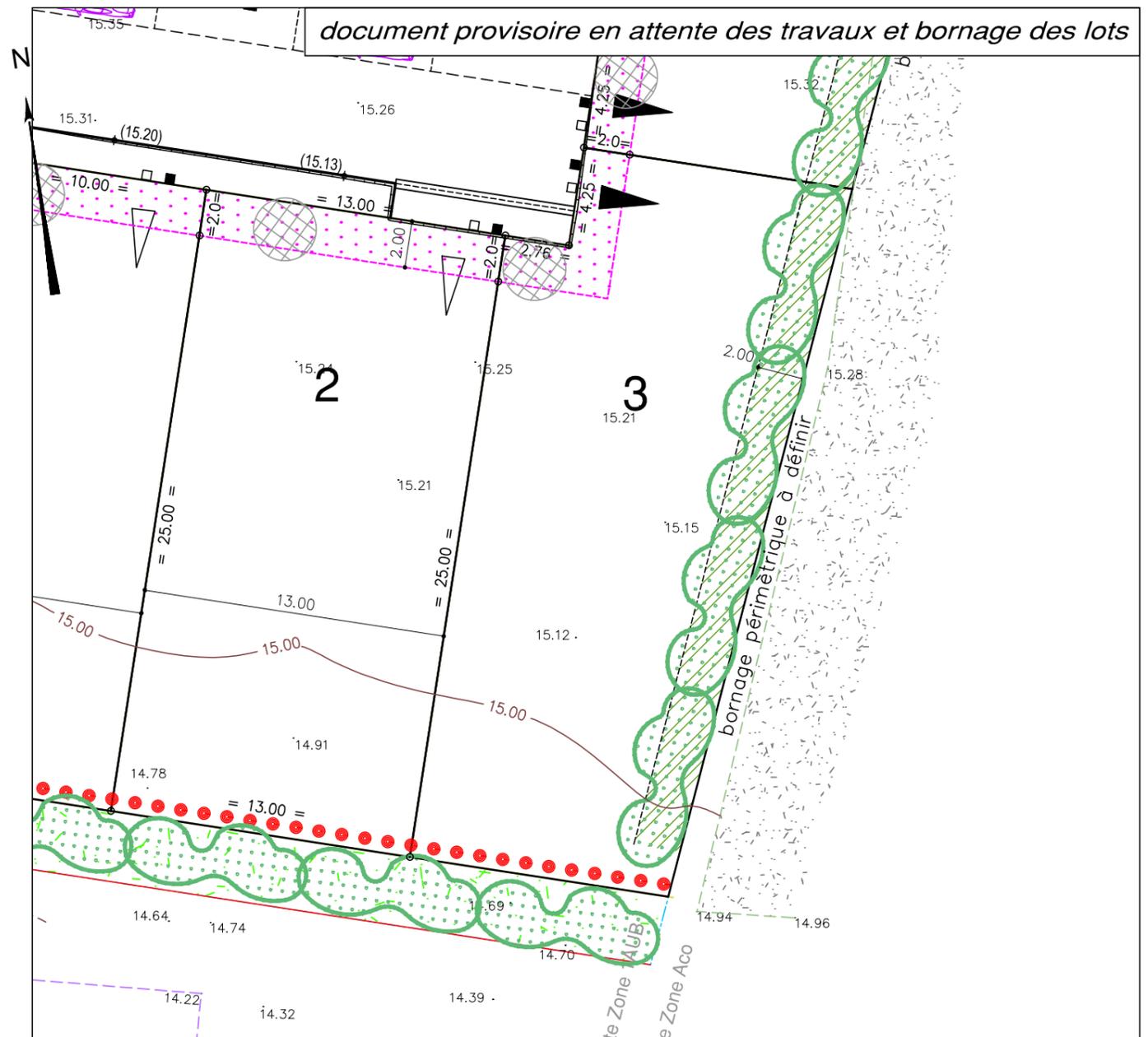
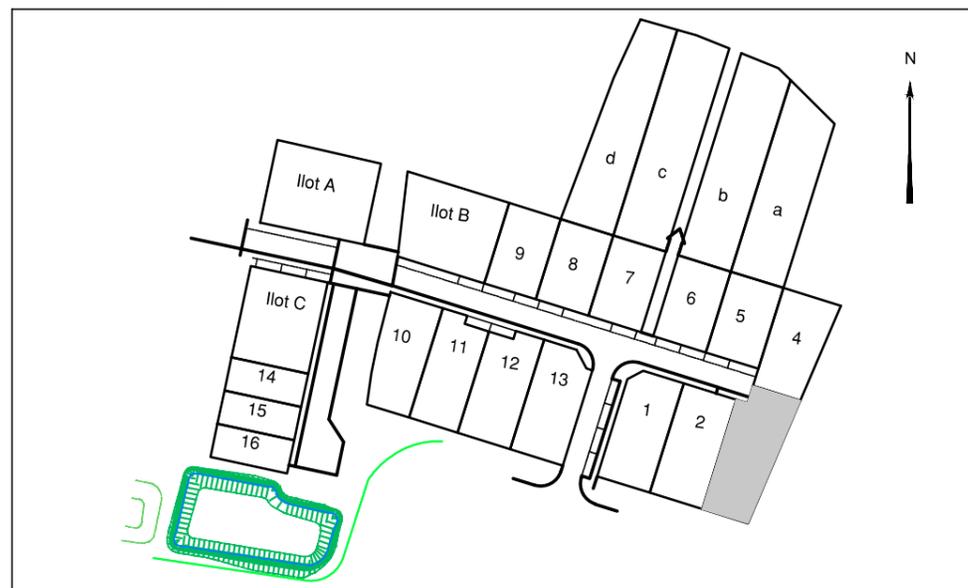
Architecte DPLG

Di Concept
Sébastien BLANDIN-BOISSEAU
Architecte D.P.L.G.
1691 Av. De L'Atlantique
85440 Talmont Saint Hilaire
Tél. : 02 44 41 22 84
Port. : 06 83 46 06 89

-Architecture
-Design
-Infographie

Contact : adiconcept@sf.fr

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone non constructible
- Zone de protection de la végétation existante ou à planter
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel du parking privatif non clos
- Emplacement obligatoire du parking privatif non clos
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +00.00 - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 14.15 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 14.36 - cote radier du branchement EP
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique, téléphone et du citerneau AEP

⚠ Ouvrages hors sols :
Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, EDF, candélabres).

